297596 - Aimer la maladie et le jugement de la recherche d’un remède

question

J’aime à être malade. Devrais-je demander à Allah de m’accorder la guérison?

Mon amour de la maladie découle d’abord du fait qu’elle ouvre le chemin qui mène au paradis, ensuite parce qu’Allah en fait le moyen d’expiation de mes faux pas.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, la maladie est une épreuve. Et le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a enseigné que le fidèle ne doit pas souhaiter tomber malade : « Ô gens, ne souhaitez pas rencontrer l’ennemi. Demandez à Allah la paix. Toutefois, quand vous rencontrez l’ennemi, restez endurants. » (Rapporté par al-Boukhari,2966)

Selon Ibn al-Mulaqqin, cela signifie qu’il est interdit de souhaiter un sort malheureux et de s’exposer à des risques graves. C’est dans ce sens que les ancêtres pieux demandaient le bien-être par rapport aux troubles et épreuve car les gens varient quant à leur capacité à endurer les épreuves. » Extrait de *at-Tawdhiih lisharh al-Djame as-Sahiih* (32/633)

Un hadith nous apprend que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Demandez à Allah le bien-être ici-bas et dans l’au-delà. » (Rapporté par at-Tirmidhi (3603)

De nombreux hadith concordants reçus du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) affirment qu’il a donné l’ordre de demander à Allah de nous accorder le bien-être personnel et par rapport à nos biens, notre famille et notre foi.

D’après Abdoullah ibn Omar (p.A.a) : « Le Messager d’Allah(Bénédiction et salut soient sur lui) ne cessait de répéter matin et soir les formules invocatoires ci-après :

-« Seigneur, je Te demande le bien-être dans ma vie présente et future et par rapport à ma foi, à mes affaires profanes, à ma famille et mes biens. »

-« Seigneur, dissimule mon intimité et épargne -moi les terreurs. »

-« Seigneur, protège-moi de devant, de derrière, de droite, de gauche, du dessus. Je Te demande de me protéger de sorte qu'on ne puisse m'assassiner de dessous. »

Abou Dawoud a rapporté que pour Wakiie on fait référence ici aux affaissements de terrains. Le hadith est rapporté par Abou Dawoud (5074) et par d'autres et jugé authentique par al-Albani.

Deuxièmement, le mieux que le malade puisse faire c'est de persister à demander la guérison à Allah. De nombreux hadiths abondent dans ce sens, notamment celui-ci. Abdoul Aziz rapporte : « je me suis rendu auprès d'Anas ibn Malick en compagnie de Thabit. Ce dernier lui dit : « ô Abou Hamza, je suis souffrant. » - « Ne veux-tu pas que j'exorcise ton mal comme le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) le faisait ? » - « Si, volontiers. » - « Seigneur, Maître des humains, effaceur du mal. Guéris car Tu es le seul à pouvoir le faire de manière à éradiquer le mal. » (Rapporté par al-Boukhari,5642)

Aicha a rapporté : « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) m'a donné l'ordre ou plus exactement a autorisé le recours à l'exorcisme en cas d'atteinte du mauvais œil. » (Rapporté par al-Boukhari,5738)

Abdourrahmane ibn al-Aswad a rapport d'après son père : « J'ai interrogé Aicha à propos de la pratique de l'exorcisme en cas de fièvre. Elle m'a répondu : « Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a autorisé la pratique de l'exorcisme à toute victime de fièvre. » (Rapporté par al-Boukhari,5741) et par Ahmad,23805)

En somme, il est préférable et plus parfait et plus conforme à la nature humaine de demander à Allah de nous débarrasser du mal. Pour en savoir davantage, voir la réponse à la question n°120175.

Toutefois, si on choisit d'endurer la maladie et de tenir compte son caractère expiatoire et

propitiatoire et s’abstient de demander la guérison et de se soigner, o n’encourt justement aucun reproche, à condition que l’on soit sûr de pouvoir endurer la maladie, quelle que soit son intensité. Car une partie des ancêtres pieux avait adopté une telle attitude. C’est un choix particulier offert à celui qui se sait capable d’endurer les maladies sans se plaindre.

Nul doute que l’attitude la meilleure et la plus parfaite qui convient au commun des mortels demeure l’application de l’enseignement du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) qui consiste à demander à Allah le bien-être. Toujours est-il que quand tombe malade, on doit se soigner à l’aide de moyens licites tout en demandant à Allah le Très-Haut la guérison et en sollicitant ses frères en islam pour qu’ils en fassent de même pour lui. Voir la question n°81973 pour connaître le statut du fait de se soigner.

Allah le sait mieux.